

EQUIPEMENTS SPORTIFS - n° 1039

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement des équipements sportifs sur le Plateau, un terrain de football et trois courts de tennis ont été construits.

Il est nécessaire de réaliser une troisième tranche constituée par l'aménagement de tribunes vestiaires nécessaires pour l'homologation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser la 3ème tranche de travaux décrite ci-dessus,
- charge le BET AB2I Agence Lorraine, de constituer le dossier,
- demande à M. le Préfet de bien vouloir accorder une subvention.